AVIS DES SOCIETES

L'Union Internationale de Banques UIB

L'Union Internationale de Banques UIB publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire, accompagnés du rapport général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Noureddine Hajji et Mr Mustapha Medhioub.

		Page
Bilan		2
Etat des engagements hors bilan		3
Etat de résultat		4
Etat de flux de trésorerie		5
Notes aux états financiers	- 1	6

Bilan Arrêté au 31 Décembre 2014

		Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 Retraité	31 Décembre 2013 Publié
Actif					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	197 667	71 019	71 019
AC2	Créances sur les étabilssements bancaires et financiers	2	191 266	271 808	271 808
AC3	Créances sur la clientèle	3	3 441 625	3 151 486	3 151 486
AC5	Portefeuille d'investissement	4	113 516	46 031	46 031
AC6	Valeurs immobilisées	5	42 053	43 418	43 418
AC7	Autres actifs	6	35 535	35 410	38 470*
	Total Actifs		4 021 662	3 619 172	3 622 232
Passif					
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	190 254	154 353	154 353
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	8	3 150 880	2 956 445	2 956 445
PA4	Emprunts et ressources spéciales	9	304 534	332 692	332 662*
PA5	Autres passifs	10	108 279	114 347	117 437*
	Total Passifs		3 753 947	3 557 837	3 560 897
Capit	aux propres				
CP1	Capital		172 800	196 000	196 000
CP2	Réserves	11	89 470	14 506	14 506
CP5	Résultats reportés		(51 171)	(187 187)	(187 187)
	Résultats reportés hors modifications comptables		(51 171)	(61 852)	(61 852)
	Effet des modifications comptables		-	(125 335)	(125 335)
CP6	Résultat net de l'exercice		56 616	38 016	38 016
	Total capitaux propres	12	267 715	61 335	61 335
	Total capitaux propres et passifs		4 021 662	3 619 172	3 622 232

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan Arrêté au 31 Décembre 2014

		•			
		Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 Retraité	31 Décembre 2013 Publié
Passif	s éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	503 050	543 745	543 745
HB2	Crédits documentaires	14	97 652	78 573	78 573
	Total des passifs éventuels		600 702	622 318	622 318
Enga	gements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	15	119 819	85 521	85 521
	Total des engagements donnés		119 819	85 521	85 521
Enag	agements reçus				
HB7	Garanties reçues	16	675 496	831 399	846 858*
	Total des engagements reçus		675 496	831 399	846 858

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

Etat de résultat Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014

	-			
		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013
Produits	d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	17	245 928	214 131
PR2	Commissions (en produits)	18	55 555	49 612
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	19	9 988	11 258
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	20	4 968	2 451
	Total des produits d'exploitation bancaire		316 439	277 452
Charge	s d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	21	(116 669)	(90 811)
CH2	Commissions encourues	22	(3 052)	(2 686)
	Total charges d'exploitation bancaire		(119 721)	(93 497)
	Produit net bancaire		196 718	183 955
	Trodon ner baneane		170 710	103 733
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(12 822)	(31 826)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	1 141	(1 207)
PR7	Autres produits d'exploitation		117	108
CH6	Frais de personnel	25	(73 015)	(67 573)
CH7	Charges générales d'exploitation	26	(21 123)	(18 428)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 901)	(7 513)
	Résultat d'exploitation		83 115	57 516
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		1 769	284
CH11	Impôt sur les bénéfices	27	(28 643)	(20 002)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		375	218
	Résultat net de l'exercice		56 616	38 016
	Effet des modifications comptables		-	(125 335)
	Résultat net après modifications comptables		56 616	(87 319)
	Résultat par action (en DT)	28	2,560	1,940

Etat de flux de trésorerie Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014

	Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013 Retraité	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013 Publié
Notes Décembre 2014 Décembre 2013 Retraité 2015 Décembre 2014 Décembre 2013 Retraité 2015 Retraité d'exploitation bancaires encaissés 312 657 265 567 Rarges d'exploitation bancaires décaissées (118 535) (89 917) Repôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers (115) (593) Retraité de dépôts des autres établissements financiers (115) (593) Retraité de dépôts de la clientèle (191 698 262 972) Repôts/retrait de dépôts de la clientèle (191 698 262 972) Retraité de dépôts de la clientèle (190 631) (87 570) Retrait de trésorerie provenant des activités d'exploitation (190 631) (87 570) Retraité de trésorerie provenant des activités d'exploitation (190 631) (190 631) (190 631) Retraité 2015 Retrait				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		312 657	265 567	265 567
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(118 535)	(89 917)	(89 917)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(115)	(593)	(593)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(306 446)	(242 229)	(242 229)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		191 698	262 972	262 972
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(90 631)	(87 570)	(87 570)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 577	(1 060)	(1 030)*
Impôts sur les bénéfices		(35 265)	(1 927)	(1 927)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(45 060)	105 243	105 273
Flux d'investissement Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 360	2 518	2 518
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(64 736)	3 170	3 170
Acquisition / Cession immobilisations		(5 862)	(6 061)	// 0/1\
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement				(6 061)
		(67 238)	(373)	. ,
Flux de financement		(67 238)	(373)	. ,
Flux de financement Encaissement suite à l'émission d'actions		149 600	(373)	. ,
			(373) - (4 569)	. ,
Encaissement suite à l'émission d'actions		149 600	-	(373)
Encaissement suite à l'émission d'actions Emission / Remboursement d'emprunts		149 600 (28 277)	(4 569)	(373) - (4 569) (3 049)*
Encaissement suite à l'émission d'actions Emission / Remboursement d'emprunts Augmentation / diminution ressources spéciales		149 600 (28 277) 1 019	(4 569) (3 019)	(373)
Encaissement suite à l'émission d'actions Emission / Remboursement d'emprunts Augmentation / diminution ressources spéciales Flux de trésorerie net provenant des activités de financement Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la		149 600 (28 277) 1 019 122 342	(4 569) (3 019) (7 588)	(373) - (4 569) (3 049)* (7 618)

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.10)

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1 er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2014, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A Actifs courants
- B1 Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 Actifs incertains
- B3 Actifs préoccupants
- B4 Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains
B3 – Actifs préoccupants
B4 – Actifs compromis
100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 10 031 KTND au 31 Décembre 2014. Dans ce sens, au cours de l'année 2014, une reprise de provisions collectives, d'un montant de 169 KTND, a été opérée.

2.3- Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 300 699 KTND au 31/12/2014 contre 306 416 KTND au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	269 601	273 275
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 232	3 988
Provision à caractère générale dite collective	10 031	10 200
Provision pour dépréciation de titres	2 379	2 534
Provision pour dépreciation fonds gérés SICAR	4 646	6 304
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	793	755
Provision pour passifs et charges	9 017	9 360
Total	300 699	306 416

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation2%Immobilisations hors exploitation2%Matériel roulant20%Matériel et mobilier de bureau10%

Matériel informatique 15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%

Logiciel 20%
Agencement, aménagement et installation 10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB 10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan

Au 31/12/2014, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2013 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC7 - Autres Actifs		38 470	-3 060	35 410
	Reclassement du compte Etat acompte provisionnel de AC7 (b) à PA5 (b)		(2 718)	
	Reclassement du compte retenue à la source récupérable de AC7 (b) à PA5 (b)		(342)	
PA4 - Emprunts et Ressources spéciales		332 662	30	332 692
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		(1 405)	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		1 435	
PA5-Autres passifs		117 437	(3 090)	114 347
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		1 405	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		(1 435)	
	Reclassement du compte Etat acompte provisionnel de AC7 (b) à PA5 (b)		(2 718)	
	Reclassement du compte retenue à la source récupérable de AC7 (b) à PA5 (b)		(342)	

2.9-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité des Garanties reçues

Au 31/12/2014, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2013:

Rubriques Nature du retraitement		Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement	
Garanties reçues	Garanties reçues		(15 459)	831 399	
	Nantissement placement devises		(15 459)		

2.10-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 31/12/2014, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2013:

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1 030)	(30)	(1 060)
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures		1 405	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures		(1 435)	
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 049)	30	(3 019)
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures		(1 405)	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures		1 435	

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en milliers de dinars

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2014 un solde de 197 667 KTND contre 71 019 KTND au 31/12/2013. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Caisse espèces en dinars	19 772	20 258
Espèces en route	1 508	1 291
Alimentation GAB	7 028	5 917
Caisse espèces en devises	1 822	2 007
Remise des fonds à IBS	9 77 1	4 917
Banque Centrale comptes ordinaires (devises et dinars)	157 951	36 665
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Sous total	197 867	71 070
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(200)	(51)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	197 667	71 019

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 191 266 KTND au 31/12/2014 contre 271 808 KTND au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Placement dinars chez la BCT	-	1 000
Placement devises chez la BCT	1 383	98 498
Placements chez les correspondants locaux	14 000	-
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	11 999	16 390
Placements chez les correspondants étrangers	162 329	154 064
Autres concours	1 559	2 031
Sous total	191 270	271 983
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(4)	(175)
Total Créances sur les étabilssements bancaires et financiers	191 266	271 808

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	160 500	18 770	-	-	179 270
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	11 999	-	-	-	11 999
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	172 499	18 770	-	-	191 269

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2014 un solde de 3 441 625 KTND contre 3 151 486 KTND au 31/12/2013, soit une variation de 290 139 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	259 251	253 904
Autres concours à la clientèle	3 519 564	3 244 796
Crédits sur ressources spéciales	33 902	27 342
Sous total	3 812 717	3 526 042
Agios et intérêts réservés	(91 460)	(91 081)
Provisions sur créances douteuses	(165 243)	(161 424)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(104 358)	(111 851)
Provisions à caractère général dite collective	(10 031)	(10 200)
Total Créances sur la clientèle	3 441 625	3 151 486

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	259 251	-	-	-	259 251
Autres concours à la clientèle	679 464	480 666	1 770 242	589 190	3 519 562
Crédits sur ressources spéciales	3 262	3 198	16 990	10 454	33 904
Total des créances brutes sur la clientèle	941 977	483 864	1 787 232	599 644	3 812 717

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	259 251	259 251
Autres concours à la clientèle	30	3 519 534	3 519 564
Crédits sur ressources spéciales	-	33 902	33 902
Sous total	30	3 812 687	3 812 717
Agios et intérêts réservés	-	(91 460)	(91 460)
Provisions sur créances douteuses	-	(165 243)	(165 243)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(104 358)	(104 358)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(10 031)	(10 031)
Total Créances sur la clientèle	30	3 441 595	3 441 625

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013	
Provisions sur créances douteuses	(165 243)	(161 424)	
Provisions sur décotes de garanties	(104 358)	(111 851)	
Total Provisions risque de contrepartie	(269 601)	(273 275)	
Provisions à caractère général dite collective	(10 031)	(10 200)	
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(279 632)	(283 475)	
Agios sur comptes non mouvementés	(46 495)	(45 907)	
Intérêts réservés sur consolidations	(8 552)	(8 730)	
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(3 952)	(3 817)	
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(27 087)	(27 293)	
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 595)	(2 446)	
Commissions réservées sur cautions dinars	(115)	(115)	
Autres commissions réservées	(2 664)	(2 773)	
Total agios et intérêts réservés	(91 460)	(91 081)	
Total Agios et provisions sur clientèle	(371 092)	(374 556)	

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts)se présente ainsi :

	Actifs Clas	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		x
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Engagements bilan*	3 384 350	3 104 221	418 382	413 147	3 802 732	3 517 368
Engagements hors bilan	260 576	243 204	13 404	14 724	273 980	257 928
Sous-total	3 644 926	3 347 425	431 786	427 871	4 076 712	3 775 296
Autres engagements**					9 985	8 674
Total	3 644 926	3 347 425	431 786	427 871	4 086 697	3 783 970

^{*}Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 8 728 KTND

^{**} Dont 9376 KTND d'intérêts courus non échus, (2771) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 3640 KTND échéance à recouvrer.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :	
Stock de départ au 31/12/2013	(273 275)
Dotations aux provisions	(29 438)
Reprises sur provisions	9 283
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	7 210
Utilisations	16 787
Reprises sur créance rétrocédées	(148)
Ajustement stock d'ouverture 2014	(20)
Stock de clôture au 31/12/2014	(269 601)

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 113 516 KTND contre 46 031 KTND au 31/12/2013. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Titres d'investissement	113 465	47 643
Titres de participations	3 417	3 567
Part dans les entreprises liées	3 659	3 659
Sous total	120 541	54 869
Provisions pour dépréciation titres	(2 198)	(2 195)
Provisions pour dépreciation fonds gérés SICAR	(4 646)	(6 304)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(181)	(339)
Total Portefeuille d'investissement	113 516	46 031

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	bru	aleurs tes au 2/2013	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2013	Acquisitions /autres entrées 2014	Cessions/ autres sorties 2013
Titres d'investissement - BTA		27 000	234		27 234	35 000	
Emprunt National		0				30 000	
Titres d'investissement - FG SICAR		15 162	2 709	6 304	11 567		555
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE		2 538			2 538		231
Titres de participation		3 567		2 195	1 372		150
Part dans les entreprises liées		3 659		339	3 320		
	Total	51 926	2 943	8 838	46 031	65 000	936

Désignation	3	Valeurs brutes au 31/12/2014	Créances rattachées	Dotations	Reprises	Provision	Total net au 31/12/2014
Titres d'investissement - BTA		62 000	893				62 893
Emprunt National		30 000	986				30 986
Titres d'investissement - FG SICAR		14 607	2 672	438	2 096	4646	12633
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE		2 307					2307
Titres de participation		3 417		3	1	2 198	1219
Part dans les entreprises liées		3 659		1,278	159	181	3478
	Total	115 990	4 551	443	2 256	7 025	113 516

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires	2 307	2 538
Bons de trésor et assimilables (BTA)	62 000	27 000
Créances rattachés sur BTA	893	234
Emprunt National	30 000	-
Créances rattachés sur emprunt national	986	-
Placement Fonds SICAR	14 607	15 162
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	2 672	2 709
Total Titres d'investissement	113 465	47 643

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit: En KTND

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Titres non cotés	3 417	3 567
Provisions sur titres non cotés	(2 198)	(2 195)
Total	1 219	1 372

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2013
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	0	1 278	1 278	0
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	315	182	497	312	185
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	0	240	240	0
Monétique Tunisie	2 308	8,548%	231	0	231	231	0	231
Carthago	2 922	0,642%	208	0	208	208	0	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	0	194	194	0	194
S.HOT.Saphir	0	0,000%	0	0	0	150	0	150
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	0	135	135	0
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	0	130	130	0	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	0	126	126	0	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	0	100	100	0
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	750	1,255%	75	0	75	75	1	74
Sté Inter Bank Services IBS	41 744	3,103%	73	0	73	73	0	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	0	49	49	0
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	0	25	25	0
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	0	25	25	0
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	0	20	20	0
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	0	6	6	0
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	0	5	5	0
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	0	0	0	0	0	0
S.T.A.M.	1 320	0,033%	0	0	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	0	0	0	0	0	0
Titres de participations			3 417	2 198	1 219	3 567	2 196	1 371

^{**} Attribution de 3 actions gratuites

La parts dans les entreprises liées se détaillent comme suit:

En KTND

Titres	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2013
Internationale Sicar	169 900	33,980%	1 715	0	1 715	1 715	0	1 715
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,970%	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
UIB Finance	22 763	99,838%	944	181	763	944	339	605
Parts dans les entreprises liées			3 659	181	3 478	3 659	339	3 320

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2014	Résultat net 2014
Internationale de Recouvrement de Créances	45 Alain Savary, 1002 Tunis	Recouvrement des créances	99,97%	2 557	1 423
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,84%	628	(138)
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 974	(66)

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 42 053 KTND au 31/12/2014 contre un solde de 43 420 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

•	V. Brute au	Acquis	Cessions	Recalass	V. Brute au	Amort. Cumulé	VCN Au
	31/12/2013				31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014
Logiciels informatiques	9 090	724	-	100	9 914	(7 599)	2 315
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 919	-	(127)	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	15 178	1 560	(422)	224	16 540	(12 689)	3 851
Immeubles d'exploitation	10 281	-	-	-	10 281	(4 154)	6 127
Immeubles hors exploitation	2 659	-	(1 700)	-	959	(296)	663
Agencement aménagement installation	47 625	3 672	-	-	51 297	(27 767)	23 530
Terrains	735	-	-	-	735	-	735
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(190)	87
Matériel roulant	1 723	80	(19)	-	1 784	(1 370)	414
Matériel et mobilier de bureau	11 018	494	(19)	-	11 493	(8 907)	2 586
Equipements logements de fonction	111	-	-	-	111	(98)	13
Immobilisations incorporelles en cours	301	661	-	(129)	833	-	833
Immobilisations corporelles en cours	308	714	-	(195)	827	-	827
Droit au bail	72	-	_	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
TOTAL	109 315	7 905	(2 287)	-	114 933	(72 880)	42 053

	Amort. Cumulé 31/12/2013	Dotation	Sortie	Recalass	Amort. Cumulé 31/12/2014
Logiciels informatiques	(6 575)	(1 024)	-	-	(7 599)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 919)	-	127	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(11 106)	(1 991)	408	-	(12 689)
Immeubles d'exploitation	(3 958)	(196)	-	-	(4 154)
Immeubles hors exploitation	(544)	(19)	267	-	(296)
Agencement aménagement installation	(23 950)	(3 817)	-	-	(27 767)
Fonds de commerce	(177)	(13)	-	-	(190)
Matériel roulant	(1 234)	(155)	19	-	(1 370)
Matériel et mobilier de bureau	(8 321)	(598)	12	-	(8 907)
Equipements logements de fonction	(93)	(5)	-	-	(98)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(65 895)	(7 818)	833	-	(72 880)

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 35 535 KTND au 31/12/2014 contre 35 410 KTND au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié		
Actions en défense	5 116	4 994	4 994		
Divers autres actifs	1 673	966	966		
Comptes d'attente et de régularisation actifs	5 599	6 020	6 020		
Etat impôts et taxes	1	49	3109*		
Crédits aux personnels	15 006	14 308	14 308		
Créances prises en charge par l'Etat	8 729	9 602	9 602		
Sous total Autres actifs	36 124	35 939	38 999		
Provisions sur autres actifs	(589)	(529)	(529)		
Total Autres actifs	35 535	35 410	38 470		

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Produits à recevoir	1 810	1 208
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 012	811
Debit à régulariser et divers	742	859
Autres comptes de régularisation actif	2 035	3 142
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	5 599	6 020

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2014 à 190 254 KTND contre 154 353 KTND au 31/12/2013 se détaillant comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	190 095	154 079
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	159	274
Total	190 254	154 353

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 190 095 KTND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	47 000	6 800
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	1 724	5 783
Placement devise SG	141 188	141 284
Intérêts courus sur placements devise SG	177	211
Dettes rattachés sur les étab bancaires	6	1
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	190 095	154 079

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	190 095	-	-	-	190 095
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	159	-	-	-	159
Total	190 254	-	-	-	190 254

Note 8 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 150 880 KTND au 31/12/2014 contre 2 956 445 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	923 654	846 521
Comptes d'épargne	1 128 079	1 055 849
Comptes à terme et bons de caisse	971 130	941 183
Certificats de dépôts	50 841	52 891
Autres dépôts et avoirs	77 176	60 001
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 150 880	2 956 445

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	923 654	-	-	-	923 654
Comptes d'épargne	1 128 079	-	-	-	1 128 079
Comptes à terme et bons de caisse	597 896	296 974	76 260	-	971 130
Certificats de dépôts	49 341	1 500	-	-	50 841
Autres dépôts et avoirs	77 176	-	-	-	77 176
Total	2 776 144	298 474	76 260	-	3 150 880

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 304 534 KTND au 31/12/2014 contre 332 692 KTND au 31/12/2013 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Emprunts subordonnés	80 000	80 000	80 000
Emprunt en devises	15 956	21 102	21 102
Ressources spéciales	24 752	23 733	23 733
Emprunts obligataires	176 516	199 647	199 647
Dettes rattachées emprunts et ressources spéciales	7 310	8 210	8 180*
Total Emprunts et ressources spéciales	304 534	332 692	332 662

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Note 10 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 114 347 au 31/12/2013 Retraité contre 108 279 au 31/12/2013 se détaillant ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Provision pour passifs et charges	13 249	13 348	13 348
Sommes dues au personnel	17 644	16 409	16 409
Charges provisionnées pour congé à payer	3 890	4 010	4 010
Cotisation CNSS	3 386	2 972	2 972
Provision sur chèques certifiés	3 947	5 177	5 177
Saisies arrêts clients	8 972	8 825	8 825
Fournisseurs factures à payer	2 614	2 520	2 520
Comptes d'attente et de régularisation passif	22 883	21 312	21 343*
Valeurs exigibles après encaissement	14 500	17 124	17 124
Etat impôts et taxes	17 194	22 650	25 710*
Total Autres passifs	108 279	114 347	117 437

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Provision sur engagements Hors Bilan	3 440	2715
Provision pour risques divers	4 696	4 912
Provision pour risques administratif	2 434	2 690
Provision sur actions en défense	1 742	1 613
Provision pour actions en justice	145	145
Provision hors bilan sur décôtes de garanties	792	1 273
Total Provision pour passifs et charges	13 249	13 348

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié		
Charges à payer	13 331	16 203	16 203		
Divers comptes de suspens	6 749	1 641	1 672*		
Prime d'assurance crédit à reverser	1 107	1 556	1 556		
Autres produits perçus d'avance	715	940	940		
Produits perçus d'avance	349	381	381		
Commission de garantie et de péréquation change	546	461	461		
Assurance vie personnel	22	69	69		
Fournisseurs bons de carburant	64	61	61		
Total Comptes d'attente et de régularisation passif	22 883	21 312	21 343		

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 11 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 89 470 KTND au 31/12/2014 contre 14 506 KTND au 31/12/2013 soit une augmentation de 74 964 KTND. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Primes liées au capital	74 800	-
Réserve légale	4 760	4 760
Autres reserves	289	289
Fonds social	9 621	9 457
Total Réserves	89 470	14 506

Note 12 : Capitaux Propres

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 juillet 2014 a décidé la réduction du capital de la banque de 98.000 KTND en vue d'absorber partiellement et à due concurrence les pertes antérieures et ce, en ramenant la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 dinars à 5 dinars. Cette réduction a été suivie d'une augmentation de capital de 74.800 KTND, par la création de 14.960.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune, souscrites au prix d'émission de 10 dinars, soit une prime d'émission de 5 dinars par action.

Ainsi, le capital de la banque s'élève, au 31 décembre 2014, à 172.800 KTND, composé de 32.560.000 actions et de 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 267 715 KTND au 31/12/2014 contre 61 335 KTND au 31/12/2013, soit une variation 206 381 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme:

•	Capital social	Résultats réportés	Réserve légale	Autres reserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013	196 000	(229 873)	4 760	289	9 319	-	42 686	23 181
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	42 686	-	-	-		(42 686)	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Reclassements	-	-	-	-	138	-	-	138
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	38 016	38 016
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014	196 000	(187 187)	4 760	289	9 457	-	38 016	61 335
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	38 016	-	-	-	-	(38 016)	-
Réserves sur fonds social					164	-		164
Variation du capital	(23 200)	98 000	-	-	-	74 800	-	149 600
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	56 616	56 616
Situation à la clôture de l'exercice 2014	172 800	(51 171)	4 760	289	9 621	74 800	56 616	267 715

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 503 050 KTND au 31/12/2014 contre 543 745 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	321 720	358 610
Avals donnés en devises	14 676	23 714
Cautions émises en faveur de la clientèle	163 416	157 397
Avals donnés en dinars	3 238	4 024
Total Cautions, avals et autres garanties données	503 050	543 745

Note 14: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 97 652 KTND au 31/12/2014 contre 78 573 KTND au 31/12/2013. Le solde se détaille ainsi :

acrame and.		
	31/12/2014	31/12/2013
Ouverture de Credoc import confirmé	67 849	60 149
Ouverture Credoc import non confirmé	23 972	11 340
Sous total credoc import	91 821	71 489
Confirmation de Credoc export	4 388	5 979
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 443	1 105
Sous total credoc export	5 831	7 084
Total Crédits documentaires	97 652	78 573

Note 15 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 119819 KTND au 31/12/2014 contre 85521 KTND au 31/12/2013.

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financements donnés aux clientèles	119 819	85 521
Total Engagements de financements donnés	119 819	85 521

Note 16 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 675 496 KTND au 31/12/2014 contre 831 399 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié	
Garanties reçus de l'Etat	79 736	97 494	97 494	
Garanties reçues des autres établissements de crédit	408 551	529 199	529 198	
Compagnies d'assurance	900	1 910	1 910	
Garanties reçues de la clientèle	186 309	202 796	218 256*	
Total Garanties reçues	675 496	831 399	846 858	

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 408 551 KTND au 31/12/2014 contre 529 199 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	321 720	358 610
Garanties données par la Société Générale	-	108 753
Garanties reçues des correspondants étrangers	43 007	48 109
Confirmation banque Credoc export	5 831	7 083
Garanties reçues des correspondants locaux	37 993	6 644
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	408 551	529 199

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 186 309 KTND au 31/12/2014 contre 202 796 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Garanties hypothécaires	185 058	200 953	200 953
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	1 251	1 843	17 302*
Total Garanties reçues de la clientèle	186 309	202 796	218 256

^(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 79 736 KTND au 31/12/2014 contre 97 494 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Autres garanties reçus de l'Etat	43 370	63 739
SOTUGAR	15 419	17 030
FNG et FOPRODI	20 947	16 725
Total Garanties reçus de l'Etat	79 736	97 494

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2014
Achat au comptant	14 342
Vente au comptant	14 327

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2014
Achat à terme	59 486
Vente à terme	59 244

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 245 928 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	2 309	2 468
Opérations avec la clientèle	236 008	205 466
Autres intérêts et revenus assimilés	7 611	6 197
Total Intérêts et revenus assimilés	245 928	214 131

Note 18 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 55 555 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014 Ex	ercice 2013
Commissions sur comptes	5 472	4 346
Commissions sur operations de caisse	1 531	1 342
Commissions sur crédits	14 988	14 594
Commissions sur monétique banque à distance	16 337	13 734
Autres commissions	4 734	4 158
Commissions sur moyens de paiement	6 975	6 245
Autres produits sur services financiers	5 518	5 193
Total Commissions (en produits)	55 555	49 612

Note 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 9 988 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

doramam ambr.		
	Exercice 2014 Ex	ercice 2013
Gain net sur opérations de change	9 988	11 258
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	9 988	11 258

Note 20 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 4 968 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014 Exe	ercice 2013
Intérêts sur autres titres d'investissement	142	148
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 032	342
Intérêts sur bons de trésor assimilables	2 477	1 759
Intérêts sur emprunt national	1 194	-
Intérêts sur titres d'investissement SICAR	123	202
Total Revenus du portefeuille d'investissement	4 968	2 451

Note 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 116 669 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014 Exercice 2013	
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 895	4 851
Emprunts et ressources spéciales	15 088	15 884
Opérations avec la clientèle	91 688	69 031
Autres intérêts et charges	1 998	1 045
Total Intérêts courus et charges assimilées	116 669	90 811

Note 22 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 052 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Commissions monétiques	2 143	1 681
Redevances et prestations	283	358
Autres commissions	47	84
Rémunération du fonds géré SICAR	153	171
Frais de confection carnets de chèques	83	106
Frais télégrammes télex	215	226
Règlement télécom SMS Banking	128	60
Total Commissions encourues	3 052	2 686

Note 23 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions totalisent 12 822 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Cout net du risque clientele	12 384	31 176
Cout net du risque divers	438	650
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	12 822	31 826
Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :		
	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations aux provisions collectives	-	2 935
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	29 438	36 893
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	-	12 592
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(9 283)	(12 349)
Reprise sur provisions générales du portefeuille	(169)	-
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(7 210)	(10 457)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(16 787)	(29 655)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(1 696)
Pertes couvertes de contrepartie	11 526	7 436
Pertes non couvertes de contrepartie	397	485
Cession de créances à l'IRC	5 261	23 914
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 215	1 195
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(490)	(59)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(481)	(58)
Récuperation créances amortis	(1 027)	-
gains de cession	(6)	
Total Cout net du risque clientele	12 384	31 176

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 650	708
Reprise sur provisions pour risques et charges	(3 639)	(400)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(242)	(68)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	182	85
Pertes sur éléments hors exploitation	3 198	440
Gains sur éléments hors exploitation	(3 233)	(473)
Pertes sur autres éléments d'exploitation	522	358
Total Cout net du risque divers	438	650

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 1 141 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotation aux provisions sur titres de participation	(5)	(1 324)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(438)	(1 798)
Pertes sur titres d'investissement	(722)	(1)
Plus value cession titres d'investissement	50	1 217
Reprise de provisions sur titres de participation	159	239
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	2 097	460
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 141	(1 207)

Note 25: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 73 015 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014 Exe	ercice 2013
Rémunération du personnel	52 771	50 073
Charges sociales	14 611	13 213
Autres charges de personnel	5 889	4 222
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	-	65
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(256)	-
Total Frais de personnel	73 015	67 573

Note 26 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 21 123 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014 Ex	Exercice 2014 Exercice 2013	
Travaux fournitures et services extérieurs	7 835	7 940	
Frais divers de gestion	13 288	10 488	
Total Charges générales d'exploitation	21 123	18 428	

Les travaux et services extérieurs totalisent 7 835 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Loyers commerciaux	2 626	2 615
Maintenance logiciel informatique	1 256	1 424
Autres services extérieurs	799	673
Assurance globale banque	568	484
Entretien et nettoyage immeubles	439	434
Honoraires commissaires aux comptes	322	361
Maintenance matériel informatique	495	435
Loyer personnel logements de fonction	263	263
Assurance immeubles et voitures	294	310
Gardiennage et surveillance	276	239
Frais judiciaires	126	185
Rémunération d'intermédiaires	172	247
honoraires service assistance Société Générale	43	115
Sous-traitance archives	75	95
Sous- traitance informatique	26	25
Maintenance et consommable photocopieurs	5	22
Entretien et réparation divers	50	13
Total Travaux fournitures et services extérieurs	7 835	7 940

Note 27 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 28 643 KTND se détaillant ainsi:

Exercice 2014	
120 188	
(5 696)	
114 492	
30 654	
83 838	
2 000	
81 838	
35,00%	
28 643	

Note 28 : Résultat par Action

Le résultat par action Exercice 2014, est de 2,56 DT.

	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat de la période	56 616	38 016
Capital social - nombre de titres*	22 115 956*	19 600 000
Résultat par action en DT	2,560	1,940

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

*Du 01 Janvier au 29 Octobre 2014, le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 19 600 000 , conférant un nombre d'actions pondéré de 16 172 678.

Du 30 Octobre au 31 Décembre 2014 le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 34 560 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 6 043 278.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 29 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint Exercice 2014 un solde de 199 081 KTND contre 189 037 KTND Exercice 2013 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014 E	xercice 2013
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	197 867	71 069
Créances sur les étabilssements bancaires et financiers	191 126	271 835
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(189 912)	(153 867)
Total	199 081	189 037

3.6- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société "Nestlé Tunisie" ce, pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précitée a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 15 Juillet 2015

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société "Nestlé Tunisie "s'élèvent à 1,1KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société "Nestlé Tunisie Distribution" ce, pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précitée a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 15 Juillet 2015.

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société «Nestlé Tunisie Distribution» s'élèvent à 2,2 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43464 KTND. Cette agrantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de cette garantie s'élèvent à KTND y compris la TVA non déductible.

- 97
- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la "Société Générale", en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125 000 K EUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :
- Durée: 15 mois
- Taux: EURIBOR 3 mois +65bps

La "Société Générale " a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2014, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 171 KTND Hors TVA.

- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :
- Nominal: 30.000.000 USD
- Durée: du 23/11/2009 au 23/11/2016
- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle
- Taux: Libor 6 Mois+ 62bps

L'encours dudit emprunt au 31/12/2014 s'élève à 15 956 KTND. La charge d'intérêt en 2014 au titre dudit emprunt s'élève à 189KTND.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009. Un avenant portant sur la reconduction tacite dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a été approuvé par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014.

Le montant de la maintenance supportée par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'est élevé à 91KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2014 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 878 KTND.
- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2014 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 878 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 03 Septembre 2014, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 KEuros par an. Les honoraires supportés par la banque en 2014 au titre de cette convention, se sont élevés à 58 KTND Hors TVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2014 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTNDHT. - L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 03 Septembre 2014, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND Hors TVA

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelable de manière tacite pour des périodes successives d'un an. Le coût de mise en place du projet est de 713 KTND hors TVA (licence et frais de mise en place. le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2014 est de 91KTND

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013. La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 11 KTND. - L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2014. L'encours de ces opérations au 31/12/2014 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
	EUR	69 617	157 265
Placement en Devises	SEK	8 000	1 924
	GBP	120	348
	USD	1 500	2 792
Total			162 329
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	37 897	37 897
	EUR	1 761	3 978
Total			41 874
	JPY	40 910	637
Credoc Import	USD	1 159	2 158
Credoc imporr	EUR	12 071	27 269
	CHF	41	77
Total			30 140
	TND	170	170
Credoc Export	USD	821	1 528
	EUR	1 355	3 062
Total			4 759
Garanties Emises	EUR	1 228	2 774
	MAD	1 330	275
Total			3 049
	TND	65 067	65 067
Garanties Reçues	GBP	1 051	3 048
	USD	10 798	20 101
	EUR	84 928	191 852
Total			280 067

Opérations avec la société "l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"

- L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances IRC, 1477 créances totalisant 7 269 KTND.
- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012. Cette convention porte sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, d'établissement et du contrôle des déclarations fiscales. La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté
- par la banque en 2014 s'élève 20 KTND.
- L'UIB a conclu, en vertu de décision du Conseil d'Administration du 12 Mars 2015 avec la société l'internationale de Recouvrement des Créances IRC, un contrat de rétrocession partielle portant sur certaines créances totalisant 148 KTND.

Opérations avec la société "UIB Finance"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA.+en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 10 K TND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention l'UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2014, s'élèvent à 9 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2014, s'élèvent 5 KTND Hors TVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.
- A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014 s'élevé 5 KTND Hors TVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un nouveau contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2014 est de 5 K TND Hors TVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

Opérations avec la société "International – Sicar"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société l'International Sicar en vertu de laquelle celleci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque. Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1 er Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2014, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 14 607KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2014 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élève à 153 KTND Hors TVA.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la sociétél'International Sicar consistant à faire bénéficier à la Sicar du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 7 KTND Hors TVA.
- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec l'International Sicar moyennant un loyer annuel de 11 KTND hors TVA. Ce contrat a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

Encours des opérations bancaires avec les administrateurs

L'encours total au 31/12/2014 des engagements Hors Bilan du groupe M'zabi s'élève à 10 692 KTND.

L'encours total au 31/12/2014 des dépôts du groupe M'zabi s'élève à 37 688 KTND.

L'encours total au 31/12/2014 des dépôts de Mr Habib Bouaziz s'élève à 311 KTND.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 22 mai 2012 ainsi que celle des administrateurs telle que fixée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 se détaillent comme suit:

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme :				
- Salaire	450 018	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	228 330	228 330	-	
- Charges sociales et fiscales	186 394	91 934		
- Congés payés	14 260	58 687		
- Autres avantages	11 058	3 152	-	
- Jetons de présence	-	-	150 000	150 000
TOTAL	890 060	382 103	150 000	150 000

Note 30 – Passifs éventuels - Provisions

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours

Note 31: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 267 715 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 56 616 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1. Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note aux états financiers n° 30 « Passifs éventuels - Provisions » :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

4.2. Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises, au cours des exercices 2011 à 2014, par le chef de caisse de l'agence de Teboulba.

La banque a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, le 22 janvier 2015, sous le numéro 7004253/2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 10 mars 2015.

Les effets des infractions commises, ayant fait l'objet de réclamations de la part des clients, s'élèvent à 2 570 KDT et ont été provisionnés au cours de l'exercice 2014 à hauteur de 2 550 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young Noureddine Hajji

FINOR Mustapha Medhioub

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB) Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons cidessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2014.

Conventions conclues avec la Société Générale

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de maintenance de l'application de pilotage de la surveillance permanente (Narval) avec la Société Générale, moyennant une redevance annuelle de 4 632 EUR Hors Taxes.

Ce contrat annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 11 KTND.

2- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, de conseil et de support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet destiné aux entreprises, avec la Société Générale. Le coût de mise en place de ce projet s'est élevé à 713 KTND.

En vertu de ce contrat de maintenance la Société Générale procède à la facturation des coûts de maintenance à partir de l'année qui suit celle du déploiement du projet IBE, soit à compter du 1er Janvier 2013.

Le Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014 a autorisé un nouveau contrat qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, valable pour une durée de deux ans.

Le coût de la maintenance annuelle s'élève en 2014, à 91 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- 1- L'UIB a cédé, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances IRC », des créances totalisant 7 269 KTND qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 1.477 dinars.
- **2-** L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 12 Mars 2015, un acte de résiliation partielle de certaines créances qui ont été cédées en 2001, 2005, 2006, 2009, 2010, 2011 et 2013 à « l'internationale de Recouvrement des Créances IRC » et totalisant un montant de 148 KTND.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Conventions conclues avec la Société Générale

1- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » et ce, pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

L'acte précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une durée d'une année échéant le 15 juillet 2015.

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de cette garantie s'élèvent à 2,2 KTND y compris la TVA non déductible.

2- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » et ce, pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

L'acte précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une durée d'une année échéant le 15 juillet 2015.

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de cette garantie s'élèvent à 1,1 KTND y compris la TVA non déductible.

- 3- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 2 Octobre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant global de 125 000 KEUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :
- Durée: 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 mois +65 points de base

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 KEUR en date du

- 31 octobre 2013, avec une échéance le 31 janvier 2015.
- 4- Le Conseil d'Administration du 11 Février 2010, a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an. Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de cette garantie s'élèvent à 97 KTND y compris la TVA non déductible.

5- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 03 Septembre 2014, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND HTVA. 6-L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée initialement par le par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009 et reconduite par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014. Le montant de la redevance supportée par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'élève à 91 KTND HTVA.

7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2014 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 878 KTND.

8- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable en une seule fois à l'échéance du 12 novembre 2018 ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du

10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2014 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 878 KTND.

9- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 03 Septembre 2014, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels conclu avec la Société Générale, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 EUR hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 EUR par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'élèvent à 58 KTND HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 EUR hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2014 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTND HTVA.

Convention conclue avec la filiale de la Société Générale « Société Générale Securities Services (SGSS) »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2014, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 171 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, un contrat d'assistance comptable avec la société « IRC », en vertu duquel la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, d'établissement et de contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. En vertu de cette convention, la banque perçoit des honoraires annuels de 20 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 20 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « UIB Finance »

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 10 KTND HTVA.

2- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, « l'UIB Finance » perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2014, s'élèvent à 9 KTND HTVA

3- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de maintenance du parc informatique et accessoires avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA, en contre partie de ces services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

4- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de gestion du service back office titres avec la société « UIB Finance » à partir du 1er septembre 2012, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 5 KTND HTVA. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

5- L'UIB a conclu le 23 Juillet 2012 un contrat de mise à disposition des bureaux de la banque situés au rez-de-chaussée de l'immeuble les Reflets du Lac, avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 5 KTND HTVA, en contre partie de la mise à disposition de ses bureaux. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

Conventions conclues avec la société « International Sicar »

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND TTC, en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 40 KTND HTVA.

2- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1 er Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2014, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 14 607 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

□ Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue
trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
□ Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
□ Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.
Les montants facturés à la banque en 2014 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International
Sicar », s'élèvent à 153 KTND HTVA.

- 3- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier la Sicar des conditions spécifiques du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 7 KTND HTVA.
- 4- L'UIB a conclu le 02 Mai 2012 un contrat de sous location d'un local sis à Bab el jedid avec la société «L'International Sicar », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 11 KTND HTVA. Le loyer facturé par la banque au titre de l'exercice 2014, s'élève à 11 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

- 1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Conseil d'Administration du 22 Mai 2012. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.
- Le conseil d'administration du 12 Mars 2015, a proposé de distribuer des jetons de présence aux administrateurs pour un montant brut de 150 KTND comptabilisé parmi les charges de l'exercice 2014.
- 2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

(EN TND)	Directeur Général		Administrateurs		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	
Avantages à court terme :					
- Salaires bruts	450 018	-	-	-	
- Intéressement sous forme de bonus	228 330	228 330	-	-	
- Charges sociales et fiscales	186 394	91 934	-	-	
- Congés payés	14 260	58 687	-	-	
- Autres avantages	11 058	3 152	-	-	
- Jetons de présence	-	-	150 000	150 000	
TOTAL	890 060	382 103	150 000	150 000	

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young Noureddine Hajji

FINOR
Mustapha Medhioub